

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du mardi 13 septembre 2011

Noms	Fonction	Présents	Absents	Procurations
Mme Patricia ROSA	Maire		x	W. Egard
M. Willy EGARD	1 ^{er} Adjoint	x		
Mme Christiane MORET COSTAFROLAZ	2 ^{ème} Adjoint	x		
M. Yvon GUERRIER	3 ^{ème} Adjoint	x		
M. Gwénaél RUAU	4 ^{ème} Adjoint	x		
M. Nicolas BONHOMME	Conseiller Municipal	x		
Mme Laurence BOURSE	Conseillère Municipale		x	
Mme Laurence CHEMIN	Conseillère Municipale		x	M. Ronchietto
Mme Nadine CLERC	Conseillère Municipale		x	Y. Guerrier
M. Pierre EFFRANCEY	Conseiller Municipal		x	
M. Christophe GREFFOZ	Conseiller Municipal	x		
M. Patrick JOUBERT	Conseiller Municipal		x	
Mme Aline LESENEY	Conseillère Municipale	x		
Mme Marlène MANGIN	Conseillère Municipale		x	
Mme Michèle RONCHIETTO PASSY	Conseillère Municipale	x		
Mme Hélène ROUX	Conseillère Municipale	x		
Mme Christiane SIFFOINTE	Conseillère Municipale		x	
M. Georges THIBAUT	Conseiller Municipal	x		

Nombre de présents : 10

Nombre de votants : 13

M. Georges THIBAUT a été élu secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

Information sur les mises en location

Information sur le droit de préemption urbain

D.I.A. n° 2011-55

D.I.A. n° 2011-57

Echange de terrains M. et Mme MARQUES/Commune - aménagement aire de retournement du Bry

Modification de poste adjoint technique

Création d'un poste de médecin à "La Souris Verte"

Décision modificative n° 1 - budget Office de Tourisme - 2011

Acquisition de 33 actions de la SAEM SOREMAC

Subvention 2011 association Team Grand-Massif

Subvention exceptionnelle à l'Amicale des Sapeurs pompiers d'Arâches-La Frasse

Demande d'aide au Conseil Général de la Haute-Savoie pour la conception et la mise en place d'un panneau d'accueil itinéraire "Boucle de la Colonnaz"

Marché de rénovation du 2^{ème} étage de la Mairie - lot 9 : chauffage, sanitaires, ventilation

Attribution des lots 4 et 9 marché espace aquatique

Principe de dissolution régie Office de Tourisme des Carroz

Convention de financement Commune/Conseil Général relative aux travaux d'assainissement pluvial du parking des Molliets sur la RD 106

Convention de servitude de passage de canalisation d'eau entre Mlles Forestier et la Commune

Convention de servitude de passage de canalisation d'eau entre M. Bernard MORET et la Commune

Convention de financement Commune/Commune de Magland pour le pont de la mine

Rapport d'activité de la société D.S.F. à la Commune autorité organisatrice pour l'exploitation des remontées mécaniques et du domaine skiable - saison 2009/2010.

Questions diverses.

Information sur les mises en location

Suite à la délégation donnée au Maire par le Conseil Municipal par délibération en date du 13/10/2010 pour "décider de la conclusion et de la révision de louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans", Monsieur Willy EGARD, 1^{er} Adjoint au Maire, informe l'assemblée des locations de locaux communaux réalisées depuis le mois de juillet :

Lieu	Identité locataire	Période	Conditions
Studio du RIS	Mme Gaëtane GUEBEY	Juillet/août	200 € nets mensuel

Madame Hélène ROUX demande si une location a été demandée à l'entreprise qui a installé une grue route de la Télécabine. Madame RONCHIETTO répond que c'est la Commission Urbanisme qui doit s'en occuper.

Après vérifications, il s'avère qu'une convention d'occupation du domaine public a bien été signée avant l'installation de la grue avec une redevance afférente.

Information sur le droit de préemption urbain

Monsieur Willy EGARD, 1^{er} Adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal des décisions prises par lui en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération du 21 janvier 2009 devenue exécutoire le 2 février 2009.

Après examen des déclarations, Madame le Maire a décidé de renoncer au droit de préemption sur les aliénations suivantes :

Décision n°	Biens en vente	Prix
2011-54	Terrain à bâtir de 1 047 m ² - Arâches	155 000 €
2011-56	Chalet de 73.24 m ² sur 3 niveaux - Les Carroz	480 000 €
2011-58	Terrain à bâtir de 802 m ² - Arâches	144 000 €
2011-59	Chalet RDC + 1 niveau + comble - Les Carroz	400 000 €
2011-60	Appartement de 65 m ² + 2 places de parking - Les Carroz	190 000 €
2011-61	Appartement de 115.54 m ² + 2 places de parking - Les Carroz	370 000 €
2011-62	Maison de 22 m ² - Les Carroz	114 800 €

D.I.A. n° 2011-55 et 2011-57

Madame Michèle RONCHIETTO, responsable de la commission urbanisme, rappelle que par délibération du 28 janvier 2009, le Conseil Municipal a donné délégation au Maire pour exercer le droit de préemption dans la limite de 500 000 €.

Madame RONCHIETTO présente deux déclarations d'intention d'aliéner (D.I.A.) dont le prix de vente atteint cette limite.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de renoncer à son droit de préemption urbain pour les biens suivants :

DIA n° 2011-55

L'Hôtel "Le Flaine" en totalité soit 2 872,71 m² et au rez-de-chaussée de la copropriété Bételgeuse, un espace conférences comprenant quatre salles, un bloc sanitaires avec vestiaire et un local de rangement pour une surface de 344,23 m² - Vallon de Flaine.

Parcelles cadastrées section C n° 173 et 174.

Prix : 3 650 000 € acte en mains, non compris le montant de la TVA art. 207 Ann.II du CGI de 28 881 € à reverser par l'acquéreur au vendeur sauf application de l'article 257 bis du CGI.

DIA n° 2011-57

Un chalet de 115,38 m² et un box de garage au Hameau de Flaine, lieudit "Les Gérats".

Parcelle cadastrée section C n° 292 d'une superficie globale de 72 381 m².

Prix : 535 000 € TTC.

Echange de terrains M. et Mme MARQUES - aménagement aire de retournement route du Bry

Dans le cadre de l'aménagement de l'aire de retournement de la route du Bry, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, l'échange de terrains devant intervenir à la fin du chantier avec M. et Mme MARQUES qui cèdent à la Commune la parcelle cadastrée section B n° 5313 d'une contenance de 0 a 10 ca en contrepartie de la parcelle communale cadastrée section B n° 5314 d'une contenance de 0 a 11 ca.

Les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de la commune.

Modification de poste

Sur proposition de Madame Laurence CHEMIN, responsable de la Commission RH, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de modifier le poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe à temps non complet 27/35^{ème}, créé par délibération du 09/09/2009 et vacant depuis le 01/09/2011, en un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe à 25/35^{ème} affecté au restaurant scolaire, à compter du 05/09/2011.

Création d'un poste de médecin à "La Souris Verte"

Monsieur Willy EGARD informe le Conseil Municipal que ce point est retiré de la présente séance.

Décision modificative n° 1 - Budget office de tourisme 2011

Au vu des dépenses supplémentaires du budget office de tourisme 2011, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'effectuer les modifications budgétaires suivantes :

Section investissement		Dépenses	Recettes
Chapitres	Libellés		
10222	F.C.T.V.A		1 800.00 €
2188	Achat caisse enregistreuse + sonorisation.	1 800.00 €	
TOTAL		1 800.00 €	1 800.00 €

Acquisition de 33 actions de la SAEM SOREMAC

Dans le cadre du droit de préemption prévu dans le pacte d'actionnaires de la SAEM SOREMAC sur les 40 actions mises en vente par la Société de Fait "Télé Carroz" constituée des Consorts MORET Yvette, Françoise, Armand, Bernard et Christian demeurant Route des Moulins 74300 ARACHES LA FRASSE, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, du rachat des 33 actions de la SAEM SOREMAC restées disponibles.

La Commune s'acquittera d'un montant de 17 424 € auprès de la Société de Fait "Télé Carroz", le montant de l'action étant de 528 € au dernier bilan, auquel il conviendra d'ajouter les droits d'enregistrement correspondant à 523 €.

Le nombre d'actions détenues par la Commune, actionnaire majoritaire, est de 4 485 représentant 55,18 % du capital de la SOREMAC.

Il est précisé que Madame Christiane MORET-COSTAFROLAZ, intéressée à l'affaire, s'est retirée pour le débat et le vote de cette délibération.

Subvention 2011 association Team Grand-Massif

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'allouer une subvention de 7 715 € à l'association Team Grand-Massif.

Monsieur Willy EGARD précise que le local qu'occupait l'association Team Grand-Massif est désormais "libre", l'association ayant refusé la proposition de la Mairie de le louer.

Subvention exceptionnelle à l'Amicale des Sapeurs pompiers d'Arâches-La Frasse

Monsieur Willy EGARD informe le Conseil Municipal que ce point est retiré de la présente séance.

Demande d'aide au Conseil Général de la Haute-Savoie pour la conception et la mise en place d'un panneau d'accueil itinéraire "Boucle de la Colonnaz"

Le Conseil Général de la Haute-Savoie a mis en place des modalités d'intervention en faveur du développement cohérent de la randonnée dans l'espace naturel. Il s'agit bien évidemment de traiter des sentiers d'intérêt départemental en continuité sur plusieurs communes.

Dans ce cadre, le Conseil Municipal sollicite l'aide du Conseil Général de la Haute-Savoie pour la conception et la mise en place d'un panneau d'accueil sur l'itinéraire "Boucle de la Colonnaz".

Marché de rénovation du 2^{ème} étage de la Mairie - lot n° 9 : chauffage, sanitaires, ventilation

Par délibération en date du 3 août 2011, le lot n° 9 "Chauffage - Sanitaires - Ventilation" a été déclaré infructueux et il a été décidé d'avoir recours à une procédure négociée.

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 2 septembre 2011, a réceptionné une seule offre émanant de l'entreprise Bouchet domiciliée 1276, avenue des Vallées à Thyez (74300).

Après analyse, la CAO propose de retenir cette entreprise pour le lot n° 9 comme ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse pour un montant de 13 303,65 € HT, soit 15 911,17 € TTC.

Au vu du rapport de présentation de Monsieur Willy EGARD, 1^{er} Adjoint au Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Madame le Maire à signer le marché relatif au lot n° 9 avec l'entreprise Bouchet aux conditions évoquées ci-dessus.

Monsieur EGARD précise que les travaux commenceront lundi 19 septembre prochain.

Attribution des lots 4 et 9 marché espace aquatique

Monsieur Willy EGARD, 1^{er} Adjoint au Maire, rappelle à l'assemblée que sur les 17 lots du marché de travaux pour la réhabilitation et la création d'un espace aquatique et de remise en forme, les lots 4 (menuiseries extérieures et intérieures aluminium) et 9 (métallerie) ont été déclarés infructueux par délibération du 29 juin 2011.

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été suivie pour l'attribution de ces deux lots :

- avis d'appel public à la concurrence publié sur le site www.mp74.fr, envoyé au BOAMP et au JOUE le 8 juillet 2011
- réunions de la commission d'appel d'offres (CAO) le 26 août pour réceptionner les plis et le 2 septembre pour analyser les 3 offres reçues pour le lot n° 4 et la seule offre reçue pour le lot n° 9, selon les critères suivants :
 - prix des prestations : 60 %
 - valeur technique de l'offre : 40 %.

Après avoir pris connaissance du rapport de Monsieur Willy EGARD, 1^{er} Adjoint au Maire, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Madame le Maire à signer le lot n° 4 avec la SARL Steelglass - ZAC du Champ Perier - 26 porte du Grand Lyon - 01700 NEYRON pour un montant de 310 684,66 € H.T. soit 371 578,86 € T.T.C.

Le lot n° 9 est en cours d'analyse et fera l'objet d'une délibération ultérieure.

Principe de dissolution de la régie autonome de l'Office de Tourisme des Carroz

L'Office de Tourisme des Carroz est en régie autonome depuis le 8 mars 2006.

Les orientations de l'Office de Tourisme, notamment en matière de centrale de réservation permettant de commercialiser des produits touristiques complexes, ne peuvent être réalisées dans le cadre de cette régie. Il est donc proposé de dissoudre la régie autonome et de créer un E.P.I.C. (Etablissement Public Industriel et Commercial).

Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, la dissolution de la régie autonome de l'Office de Tourisme des Carroz et confirme la création d'un E.P.I.C. "Les Carroz Tourisme" dont les statuts feront l'objet d'une délibération ultérieure.

Madame le Maire est autorisée à procéder à la liquidation de la régie autonome qui prendra fin au 31 décembre 2011 et à nommer si besoin, un liquidateur pour le faire.

Monsieur EGARD précise qu'à l'époque, l'association était devenue "régie municipale" car la solution "EPIC" posait certains problèmes. Il se réjouit que l'Office de Tourisme ait maintenant trouvé une structure juridique satisfaisante pour exercer pleinement ses activités.

Convention de financement Commune/Conseil Général relative aux travaux d'assainissement pluvial du parking des Molliets sur la RD 106

Le Conseil Général souhaite réaliser des travaux d'assainissement pluvial au niveau du parking des Molliets entre les PR 2.800 et 3.000 de la RD 106 consistant en la stabilisation du talus amont au droit du ruisseau de Boscutte, le rétablissement de l'écoulement principal interrompu par la création du parking des Molliets, la réalisation d'une tranchée drainante de 40 ml et la réduction de la section du fossé amont pour sécuriser les abords de la RD 106.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité les termes de la convention à signer avec le Conseil Général de Haute-Savoie précisant les dispositions suivantes :

- la maîtrise d'ouvrage de l'opération sera assurée par le Département de la Haute-Savoie,
- le financement prévisionnel des travaux s'élève à 195 200 € TTC. La participation communale est de 32 700 € TTC correspondant au surcoût lié au busage aval de la RD 106,
- la convention sera effective jusqu'à la validation du décompte général et après versement de l'intégralité de la participation de la Commune.

Conventions de servitude de passage de canalisations d'eau Commune/Mlles Forestier et Commune/M. Bernard MORET

Dans le cadre des travaux de renforcement du réseau d'eau potable du secteur des Servages, il est envisagé d'implanter à demeure des canalisations d'eau de 200 mm de diamètre sur les propriétés de Mlles FORESTIER et de M. Bernard MORET.

Le Conseil Municipal accepte de signer une convention de servitude de passage à titre d'intérêt public avec les propriétaires des parcelles concernées :

- Mlles FORESTIER pour les parcelles cadastrées section B n° 2208 et 5053
- M. Bernard MORET pour les parcelles cadastrées section B n° 2218 et 2219.

Il est précisé que ces conventions sont accordées à titre gracieux par les propriétaires et que la commune prendra en charge les frais de notaire et de géomètre.

Convention de financement Commune/Commune de Magland pour le pont de la Mine.

M. Willy EGARD, 1^{er} Adjoint au Maire, rappelle à l'assemblée que par délibération du 29 juin dernier, le Conseil Municipal a accepté une convention avec la commune de Magland portant sur la répartition financière entre nos deux communes du montant des travaux réalisés pour la remise en état du pont de la Mine.

L'estimation des travaux était alors de 150 700 € H.T. Or, le marché de travaux attribué à l'entreprise Décremps s'élève à la somme de 54 321,60 € H.T et le nouveau montant prévisionnel de cette opération est de 71 186,60 € HT réparti comme suit :

- maîtrise d'œuvre 8 500.00 € H.T.
- marché de travaux 54 321,60 € H.T.
- divers 8 365.00 € H.T.

Il convient donc de reprendre une délibération en prenant en compte ce nouveau montant.

Le Conseil Municipal accepte les termes de la convention fixant notamment la répartition financière pour les communes de Magland et d'Arâches-La Frasse à 50 % chacune de la totalité des frais.

Rapport d'activité de la société D.S.F. à la Commune autorité organisatrice pour l'exploitation des remontées mécaniques et du domaine skiable - saison 2009/2010.

Conformément à l'article L. 1411-3 du C.G.C.T. le Conseil Municipal prend connaissance du rapport d'activité de la société D.S.F. (Domaine Skiable de Flaine) délégataire pour l'exploitation des remontées mécaniques et du domaine skiable de Flaine pour la saison d'hiver 2009/2010.

Ce rapport porte notamment sur les points suivants :

- indicateurs de fréquentation
- indicateurs de continuité du service
- actions techniques réalisées
- évolution financière prévisionnelle de D.S.F.

N'ayant aucune observation à formuler, le Conseil Municipal l'accepte tel que présenté.

Informations diverses

M. Willy EGARD, 1^{er} Adjoint au Maire, informe l'assemblée que la Commune d'Arâches La Frasse a demandé à se retirer du SIEAGM. Lors du Comité Syndical, les communes de Magland, Morillon et Sixt ont voté "oui", Samoëns a voté "non".

M. Nicolas BONHOMME précise que la centrale de réservation de l'Office de Tourisme est maintenant en phase de test réel et que tout fonctionne bien. Cette centrale de réservation est bien accueillie par les magasins de sports et les hébergeurs.